



Conseil québécois  
du commerce de détail

## **Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget fédéral 2021**

**7 août 2020**

### **À propos du Conseil québécois du commerce de détail**

Créé en 1978, le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) a pour mission de représenter, promouvoir et valoriser ce secteur au Québec et de développer des moyens pour favoriser l'avancement de ses membres. Le CQCD est le plus important regroupement de détaillants au Québec. Il représente un secteur économique comptant plus de 45 000 établissements commerciaux répartis dans toutes les régions du Québec. Le commerce de détail génère plus de 480 000 emplois dans la province, ce qui en fait le deuxième plus important employeur du Québec.

## Liste des recommandations

- **Recommandation 1 : Obliger les émetteurs de cartes de crédit à réduire les frais d'interchange à une moyenne maximale de 0,5%.**
- **Recommandation 2 : Éliminer les frais prélevés aux commerçants sur le montant de TPS/TVH lors de transactions faites par carte de crédit.**
- **Recommandation 3 : Adopter l'approche unifiée de l'OCDE pour corriger l'iniquité fiscale associée aux transactions transfrontalières par commerce électronique.**

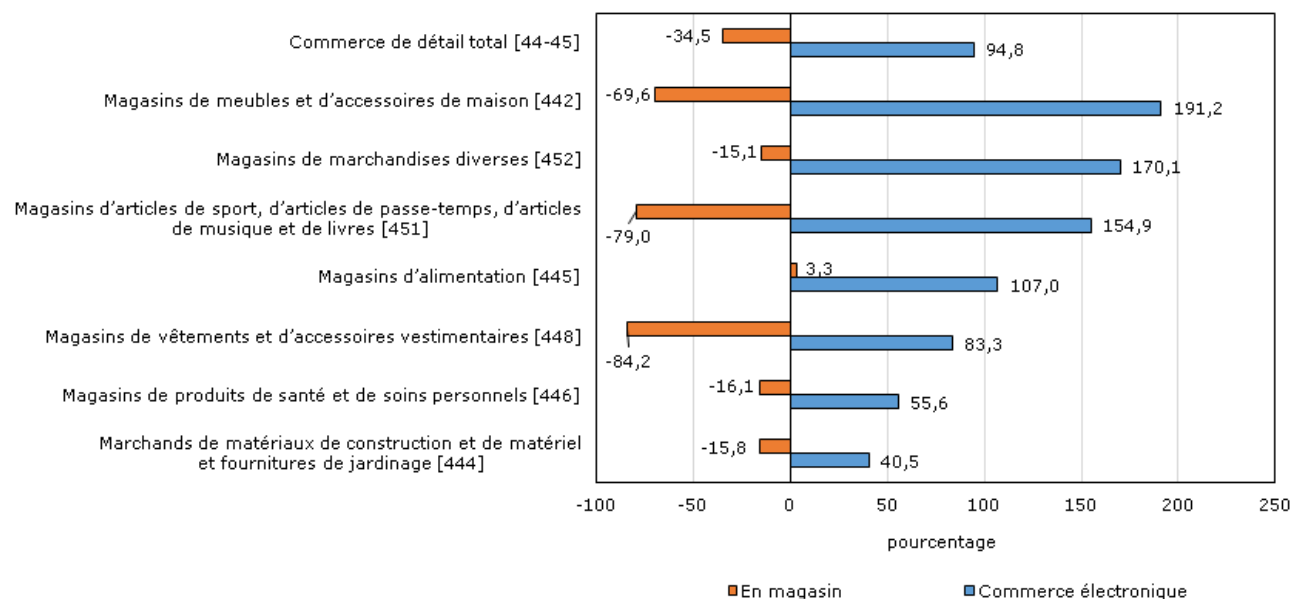
Le commerce du détail constitue un secteur névralgique de l'économie canadienne, en transformation constante. La récente pandémie a particulièrement affligé nos commerçants. La 1<sup>re</sup> section de ce mémoire aborde les impacts de la COVID-19, mettant en évidence des enjeux connus, mais maintenant urgents, si nous souhaitons une relance profitant à tous les Canadiens. Les sections 2 et 3 proposent des mesures immédiates portant sur les frais de transaction et l'iniquité fiscale du commerce en ligne transfrontalier.

## 1. Impacts de la COVID-19 sur le commerce de détail

### a. Impact sur les ventes et le PIB

La pandémie de COVID-19 a fondamentalement modifié la progression annuelle des ventes du commerce de détail. De février à mai 2020, les ventes au détail totales ont diminué de 17,9% alors que celles par commerce électronique ont presque doublé (+99,3%)<sup>1</sup>. Statistique Canada démontre que les ventes au détail ont chuté à 33,9 milliards de dollars en avril, en baisse de 29,1% par rapport à février et de 26,4% versus avril 2019. Alors que les ventes provenant du commerce électronique progressent de 2,4% en 2016 à 4,0% en 2019, la proportion des ventes en ligne du secteur atteignait un niveau record de 11,4% en avril 2020<sup>2</sup>.

**Variations des ventes en magasin et du commerce électronique pendant la COVID-19 pour certains sous-secteurs, février à avril 2020**



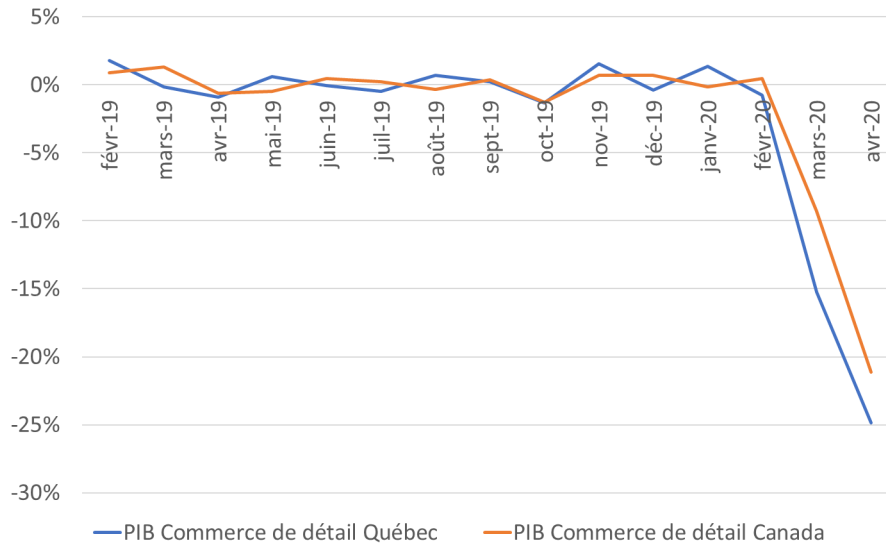
La COVID-19 a aussi provoqué une chute de 40% du PIB du commerce du détail au Québec, en mars et avril<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00064-fra.htm>.

<sup>2</sup> Voir aussi <https://cefrio.qc.ca/fr/realisations-et-publications/netendances-2019/> et <https://www.adviso.ca/blog/affaires/covid19-ecommerce-qc/>

<sup>3</sup> <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/comptes-production/pib-reel-industrie.htm>

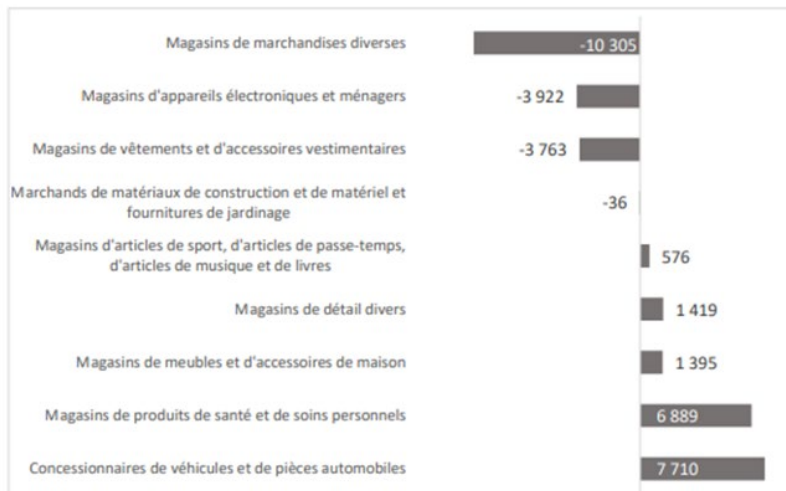
### Variation du PIB commerce de détail (%) Québec v. Canada, 2019-2020



#### b. Impact sur l'emploi

Depuis 2008, l'emploi dans le secteur du commerce de détail était à toutes fins utiles stable<sup>4</sup>.

#### Emploi dans le secteur du commerce de détail et évolution par secteur, Québec entre janvier 2008 et janvier 2019

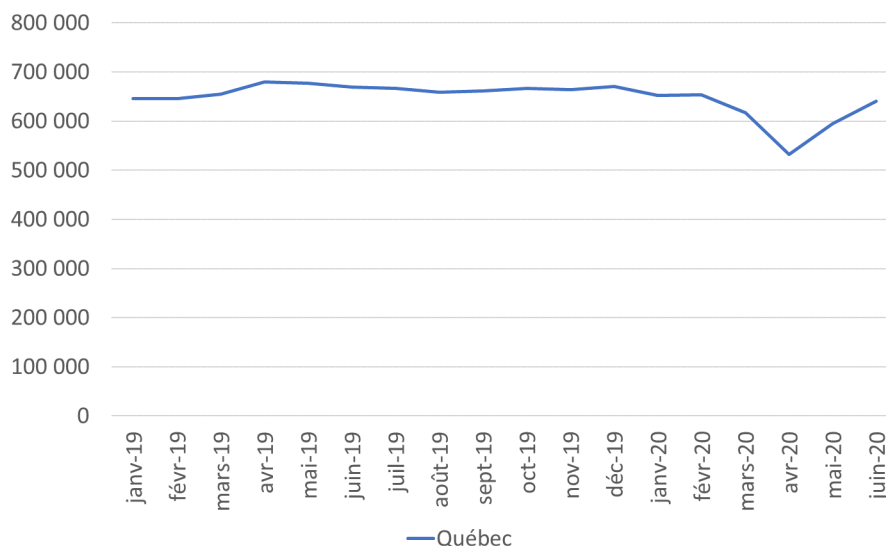


Depuis le confinement, le niveau d'emploi des commerçants au Québec s'est contracté de 5,5% de février à mars et de 13,9% de mars à avril<sup>5</sup>. Le secteur compte aujourd'hui -82 000 emplois comparativement à l'an dernier.

<sup>4</sup> [https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2020/05/cr\\_2020-07\\_e-commerce\\_et\\_fiscalite.pdf](https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2020/05/cr_2020-07_e-commerce_et_fiscalite.pdf)

<sup>5</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410035501>

### Nombre d'emplois dans le commerce du détail Québec, 2019-2020



#### c. Impact relié aux mesures de protection sanitaires

La relance entraîne encore des réactions mitigées. D'un côté, la reprise permet aux entrepreneurs de renouer avec le commerce. D'autre part, des inquiétudes demeurent par rapport à la santé, tant chez les travailleurs que les clients : sans vaccin, le risque de contagion demeure. L'expérience en magasin n'est plus aussi fluide, les clients composent avec des files d'attente souvent longues et des contraintes sanitaires. Ils se tournent de plus en plus vers le numérique, qui fait un bond de 10 ans.

Les commerçants doivent adapter leurs activités<sup>6</sup>. Il est trop tôt pour estimer l'impact des dépenses sanitaires supplémentaires, telles l'ajout de personnel / d'agent de sécurité, l'installation de plexiglas / d'éviers, l'achat de masques, etc. Néanmoins, certains reportages<sup>7</sup> laissent présager des défis importants pour nos commerçants qui voient leurs maigres marges de profit fondre.

#### d. Impact de la modification du mode de règlement des achats

En parallèle, on assiste à une augmentation importante des paiements sans contact. À l'origine, certaines incertitudes existaient quant à la transmissibilité de la maladie par la monnaie<sup>8</sup>. D'ailleurs, le CQCD a incité ses membres à privilégier les paiements sans contact. La Banque du Canada demande aujourd'hui aux commerçants de continuer à accepter l'argent comptant<sup>9</sup> alors que l'utilisation des cartes de débit et de crédit assurent respectivement 52% et 62% des transactions.

Finalement, Paiements Canada annonçait récemment que 62% des Canadiens utilisaient moins l'argent comptant et 53% utilisaient plus souvent leur carte de crédit ou leur téléphone pour effectuer des

<sup>6</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=3310026301>

<sup>7</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1708620/epicerie-frais-covid-prix-panier-comptabilite-hausse>

<sup>8</sup> <https://www.inspq.qc.ca/publications/2932-manipulation-argent-covid19>

<sup>9</sup> <https://www.banqueducanada.ca/2020/05/banque-canada-demande-detaillants-continuer-accepter-argent/>

paiements<sup>10</sup>. La PDG affirmait « La pandémie accélère indéniablement la transition vers le paiement numérique qui s'opère depuis quelques années au Canada et contribuera à la transformation de l'écosystème des paiements ».

## 2. Le gouvernement doit réduire les frais de transaction des cartes de crédit à 0,5%

Nous l'avons vu précédemment, le commerce en ligne explose et les modes de paiement se transforment. Cela impose des dépenses supplémentaires importantes pour les commerçants compte tenu des frais de transactions exorbitants exigés par les émetteurs de cartes de crédit. Avec la pandémie, les ratios de transactions par carte de crédit augmentent en flèche et conséquemment les frais de transaction liés à l'acceptation des paiements par les commerçants.

Le CQCD croit urgent que le gouvernement fédéral limite les frais de transaction par carte de crédit pour permettre aux détaillants de passer à travers cette crise. Le taux moyen, qui devait passer à 1,4% au Canada en mai 2020, devrait sans attendre être réduit au niveau européen, soit 0,5%. Pareille mesure aiderait grandement les détaillants à bénéficier des liquidités nécessaires et d'une marge de manœuvre financière suffisante pour préserver les emplois et éviter les faillites imminentes<sup>11</sup>.

### a. Le taux d'interchange au Canada parmi les plus élevés au monde

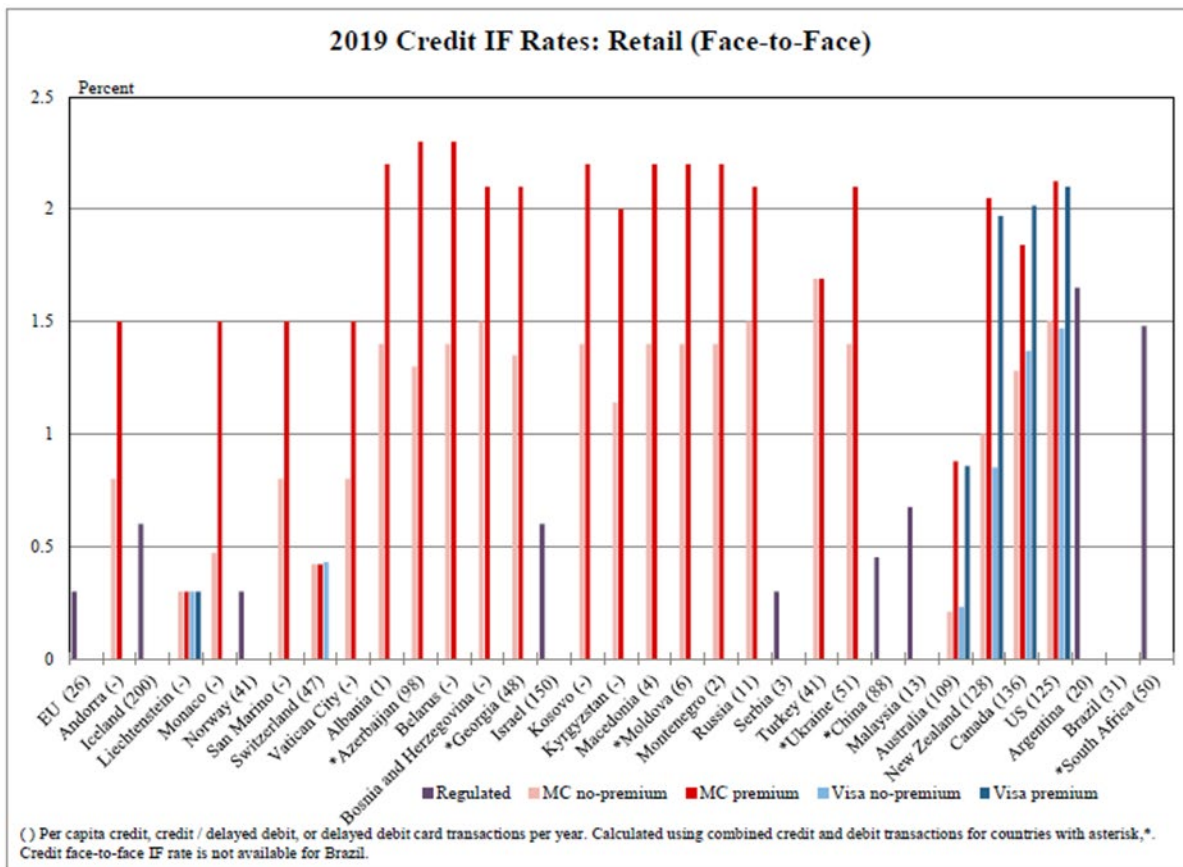
Les commerçants canadiens sont désavantagés par rapport à leurs concurrents étrangers. La Federal Reserve Bank of Kansas City démontre que **le Canada est l'un des pays développés où le taux d'interchange est le plus élevé, tant pour les cartes de crédit de base que pour leur version « Élite ou Privilège »**<sup>12</sup>. Il est intéressant de constater que toutes les juridictions ayant réglementé le taux d'interchange ont des taux significativement plus bas.

---

<sup>10</sup> [https://www.paiements.ca/%C3%A0-propos/nouvelles/la-pand%C3%A9mie-de-covid-19-change-les-habitudes-des-consommateurs-canadiens?\\_ga=2.152960633.1316167822.1596563695-1442708155.1596563695](https://www.paiements.ca/%C3%A0-propos/nouvelles/la-pand%C3%A9mie-de-covid-19-change-les-habitudes-des-consommateurs-canadiens?_ga=2.152960633.1316167822.1596563695-1442708155.1596563695)

<sup>11</sup> <https://www.lesaffaires.com/blogues/l-economie-en-version-corsee/attention-la-covid-19-dissimule-une-bombe-a-retardement/619046>

<sup>12</sup> [https://www.kansascityfed.org/~media/files/publicat/psr/dataset/intl\\_if\\_august2019.pdf](https://www.kansascityfed.org/~/media/files/publicat/psr/dataset/intl_if_august2019.pdf)



## b. Un problème social à corriger

Les émetteurs de cartes de crédit ne manquent pas d'originalité pour lancer de nouvelles cartes « Élite ou Privilège » qui souvent doublent le taux moyen imposé aux commerçants. Les grandes banques et les émetteurs de cartes de crédit font payer aux détaillants les programmes de fidélisation offerts aux consommateurs<sup>13</sup>.

Mais, il ne faut pas se leurrer, ces frais de transaction sont inévitablement intégrés aux prix assumés par tous les consommateurs, même ceux qui ne bénéficient pas de ces privilèges tout comme les personnes à faibles revenus, ce qui remet en question la justice sociale observée au Canada<sup>14</sup>. Par souci d'équité et de solidarité, le CQCD croit que le gouvernement devrait plutôt favoriser le principe de l'utilisateur-payeur et la transparence des frais associés à ces programmes.

La Communauté européenne vient tout juste de publier son rapport sur la mise en œuvre du règlement sur les taux d'interchange pour les paiements par carte. Les conclusions sont claires :

*Interchange fees declined following the implementation of the IFR, in line with its expected impact. This resulted in lower merchant service charges for consumer cards. More reductions are likely over an extended period of time, due to the gradual adjustment of acquirers' contractual terms,*

<sup>13</sup> <https://bit.ly/33skTML>; <https://bit.ly/39WaJ8p>

*notably as regards blended fees schedules. The reduction in interchange fees resulted in a redistribution of revenues from issuers to acquirers and merchants, while consumers in the longer run benefit either directly via lower final prices or indirectly through improved retail services. [...] Overall, the capping of interchange fees will over time entail significant benefits for consumers, by means of lower merchant service charges passed through into lower consumer prices, with estimated annual consumer cost savings of between EUR 864 million and EUR 1,930 million.*

Finalement, le Parti libéral du Canada s'était engagé en 2019 à mettre fin aux frais de transaction prélevés sur le montant de la TPS/TVH lors des transactions effectuées par carte de crédit. La « double imposition » sur les transactions à crédit doit cesser!

**Recommandation 1 : Obliger les émetteurs de cartes de crédit à réduire les frais d'interchange à une moyenne maximale de 0,5%.**

**Recommandation 2 : Éliminer les frais prélevés aux commerçants sur le montant de TPS/TVH lors de transactions faites par carte de crédit.**

### **3. Le gouvernement doit combattre l'érosion fiscale due au commerce en ligne transfrontalier**

#### **a. L'iniquité fiscale subie par les commerçants**

Les Canadiens sont friands d'achats en ligne. Selon l'Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet, 86% des consommateurs canadiens affirment acheter des biens en ligne au Canada, 55% ont acheté de marchands américains et 31% d'autres pays étrangers<sup>15</sup>. Selon des estimations de eMarketer, 25% à 50% des achats en ligne par les Canadiens ont été réalisés auprès d'entreprises étrangères<sup>16</sup>.

Il existe une iniquité majeure entre les détaillants canadiens ayant pignon sur rue, qui doivent percevoir toutes les taxes et impôts, et les entreprises étrangères, sans place d'affaires au Canada, qui échappent à ces obligations fiscales. L'absence de taxes sur les transactions soulève un problème de concurrence induit en plus de priver l'État d'entrées fiscales nécessaires à nos services publics.

<sup>15</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-28-0001/2018001/article/00016-fra.htm#mi-rs>. Voir aussi [https://www.bdc.ca/en/documents/analysis\\_research/report\\_bdc\\_mapping\\_your\\_future\\_growth.pdf](https://www.bdc.ca/en/documents/analysis_research/report_bdc_mapping_your_future_growth.pdf).

<sup>16</sup> <https://www.emarketer.com/content/in-canada-cross-border-shopping-has-always-been-popular-even-before-the-internet>



## b. Des pertes fiscales injustifiables

Les pertes fiscales associées au commerce en ligne transfrontalier sont estimées à 518 millions \$ au Québec<sup>17</sup>. Au Canada, l'écart fiscal se situait en 2014 entre 21,8 et 26 milliards \$<sup>18</sup>. En transposant les mêmes proportions de l'étude de Godbout (2020)<sup>19</sup>, les pertes fiscales fédérales indexées associées au commerce en ligne transfrontalier seraient de 1,1 G\$ en 2018.

D'ailleurs, l'iniquité associée aux transactions transfrontalières et les pertes fiscales a attiré l'attention du Vérificateur général du Canada qui recommandait en 2019 des correctifs au gouvernement<sup>20</sup>:

*Dans l'ensemble, nous avons constaté que le régime de la taxe de vente du Canada ne suivait pas l'évolution rapide de l'économie numérique. [...] En outre, le gouvernement fédéral ne pouvait pas établir et percevoir toutes les taxes de vente sur les transactions de commerce électronique.*

*Nous avons constaté que les lois existantes et les lacunes dans la manière dont l'Agence des services frontaliers du Canada avait géré les données liées aux expéditions de faible valeur importées par les sociétés de messagerie au Canada avaient injustement placé les entreprises canadiennes dans une position désavantageuse par rapport aux fournisseurs étrangers. [...]*

*L'Agence des services frontaliers du Canada était au courant que certaines sociétés de messagerie ne versaient probablement pas toutes les taxes de vente sur les expéditions de faible valeur au Canada. Cependant, nous avons constaté qu'elle n'était pas intervenue, en dépit d'une augmentation importante du volume des expéditions déclarées de faible valeur entrant au Canada.*

## c. La communauté internationale agit...à quand le Canada ?

Le Canada doit intervenir pour taxer le commerce électronique transfrontalier, tout comme les juridictions suivantes qui ont décidé d'agir :

- les États-Unis ont instauré le *Marketplace Fairness Act*, qui permet aux États de percevoir les taxes de vente auprès de détaillants sans place d'affaires locale;
- dans l'Union européenne, depuis 2015, la TVA est perçue au taux applicable du pays de résidence où l'achat est effectué;
- au Royaume-Uni, depuis 2015, la « Google Tax » impose aux sociétés qui y font des affaires dépassant 10 M£ de percevoir une retenue d'impôt de 25% sur les bénéfices.

---

<sup>17</sup> Op. cit. note 4, p. 21.

<sup>18</sup> <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/rapports-information-entreprise/sommaire-ecart-fiscal.html>. L'analyse ne permet pas d'établir la proportion que représente les pertes fiscales associées au commerce transfrontalier mais elles en font certainement partie.

<sup>19</sup> IBID.

<sup>20</sup> [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2019/bvg-oag/FA1-27-2019-1-3-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/bvg-oag/FA1-27-2019-1-3-fra.pdf)

- Depuis 2013, le Brésil perçoit les taxes de vente en exigeant une retenue de 6% sur les cartes de crédit.

L'OCDE pilote l'harmonisation de la taxation des transactions transfrontalières par commerce électronique. L'« approche unifiée » propose d'exiger que les fournisseurs étrangers s'inscrivent aux fins des taxes de vente locales, qu'ils les perçoivent et qu'ils les versent à la juridiction où le produit ou service est consommé<sup>21</sup>.

En octobre 2019, le G20 appuyait la proposition de l'OCDE et espérait son adoption en juin 2020. Malheureusement, depuis le 15 juin, les négociations sont bloquées par les États-Unis. L'échéance d'un accord est reportée à octobre 2020<sup>22</sup>. L'Union européenne menace de faire bande à part et d'implanter sa taxe GAFA, à défaut d'accord<sup>23</sup>.

La position canadienne favorise les discussions multilatérales au sein de l'OCDE. Aujourd'hui, seuls les États-Unis résistent au changement. Le gouvernement doit donc :

- rejoindre la communauté internationale, le G-20 et les autres membres de l'OCDE en adoptant irrévocablement l'approche unifiée;
- s'attaquer à l'iniquité fiscale subie par les Canadiens;
- insérer dans le projet de loi de mise en œuvre du budget les dispositions habilitantes afin que l'Agence de revenu du Canada et l'Agence des Services frontaliers du Canada perçoivent l'impôt sur le revenu des sociétés et les taxes de vente associés aux transactions effectuées par des fournisseurs étrangers par commerce électronique pour une livraison de biens ou services au Canada.

**Recommandation 3 : Adopter l'approche unifiée de l'OCDE pour corriger l'iniquité fiscale associée aux transactions transfrontalières par commerce électronique**

<sup>21</sup> [www.oecd.org/tax/consumption/the-role-of-digital-platforms-in-the-collection-of-vat-gst-on-online-sales.pdf](http://www.oecd.org/tax/consumption/the-role-of-digital-platforms-in-the-collection-of-vat-gst-on-online-sales.pdf)

<sup>22</sup> <http://www.oecd.org/tax/OECD-Secretary-General-Angel-Gurria-has-reacted-to-recent-statements-and-ex-changes-regarding-the-ongoing-negotiations-to-address-the-tax-challenges-of-the-digitalisation-of-the-economy.htm>

<sup>23</sup> <https://www.lesechos.fr/monde/europe/taxe-gafa-leurope-au-pied-du-mur-apres-le-camouflet-americain-1216491>